



Commune de BERTRANGE

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine Schmit
26 312 334

Conformément à l'article 24, alinéa 1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public, qu'une demande en autorisation

relative à la gestion des eaux dans le cadre de la mise en conformité de l'aire de traitement des boues sur le site des Ponts et Chaussées à Bertrange,

a été introduite par la l'ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES,

auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 16.03.2026.

Bertrange, le 6 mai 2026




Yuri DE SMET
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché, ce suivant les prescriptions de l'article 24, alinéa 1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Bertrange, le 6 mai 2026




Yuri DE SMET
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire